

## Réunion des bénévoles de la BS de Bourg en Bresse

Samedi 3 juin 2023

Ce premier rendez-vous depuis la fin des restrictions sanitaires était attendu depuis longtemps, et nous nous sommes retrouvés nombreux à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté. Le traditionnel tour de table a permis à beaucoup d'entre nous de faire connaissance avec de nouveaux visages, et de constater avec plaisir que l'activité de donneuse ou donneur de voix est très motivante ! Nous avons eu également le plaisir d'accueillir François Déloge, venu partager ces instants de rencontre.

- Le premier sujet abordé a été le choix d'un livre pour enregistrement, la procédure ayant été un peu compliquée par le fait que nous sommes passés en 2022 sur le logiciel de gestion Orphée. Actuellement, nous adoptons la position suivante :

Avant de commencer l'enregistrement d'un livre, vérifier en consultant le catalogue général de l'association, qu'il n'y a pas d'enregistrement téléchargeable sur le serveur national.

Pour cela, suivre le lien :

<https://lesbibliothequessonores.org/audiolivres/catalogue-general-de-l-association>

Saisir le titre du livre, éventuellement l'auteur.

Si des réponses s'affichent, consulter chaque réponse correspondant au titre du livre (il peut y avoir plusieurs réponses pour un même livre, par exemple s'il y a plusieurs éditions). Il faut vérifier que dans les exemplaires cités dans les différentes BS de France, aucun ne figure avec les mentions :

**Disponible à : ADV-92F Support : Téléchargement MP3** (ou Téléchargement DAISY)

Si le livre que vous envisagez d'enregistrer ne figure pas avec les mentions ci-dessus, ou ne figure pas du tout, merci de m'adresser un mail en m'informant du titre et du code ISBN.

Je vérifierai qu'il n'existe pas dans le commerce de version sonore déjà commercialisée de ce livre, et je verrai s'il est nécessaire de créer une notice pour votre enregistrement. Je vous répondrai rapidement pour vous donner le « feu vert ». Vous avez ensuite tout le temps qui vous est nécessaire pour enregistrer, pas de délai impératif.

-Une grande partie de la réunion a été consacrée à la technique d'enregistrement des audiolivres, ce qui a permis de constater que débutants ou confirmés, les DDV ont toujours un peu les mêmes problèmes à résoudre, mais aussi que l'expérience acquise au fil des enregistrements successifs permet de les surmonter plus facilement et de laisser la place au plaisir de la lecture à voix haute.

La réunion a certainement été trop courte, nous devons impérativement quitter la salle à l'heure de fermeture de la MCC : après avoir précisé le paramétrage du logiciel Audacity, et rappelé les points à vérifier périodiquement avant d'enregistrer, nous sommes passés aux échanges libres autour du « goûter » d'après-midi, et il n'y a pas eu suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions, en particulier celles qui avaient été posées à l'avance par certains donneurs de voix. Donc, en pièces jointes à ce compte-rendu, nous ajoutons trois documents :

- La procédure de réglage des paramètres du logiciel Audacity, pour permettre de vérifier avant de commencer l'enregistrement que les fichiers obtenus seront utilisables directement pour la gravure des CD.

- La charte qualité des bibliothèques sonores, qui définit la présentation des différents fichiers, le contenu des fichiers obligatoires, la numérotation des fichiers, etc...
- Le document intitulé « Charte qualité : guide des recommandations », qui complète le précédent sur des points plus précis, comme les notes de bas de page ou les mots en langue étrangère.

Enfin, voici quelques réponses aux questions posées par mail avant la réunion, et que nous n'avons pas pu aborder.

- Lorsqu'un enregistrement qui a été déposé à la BS est finalement accepté et gravé sur CD pour mise à disposition des audio-lecteurs, vous recevrez un mail de confirmation, de façon que vous puissiez par exemple rendre le livre à la personne ou la médiathèque à laquelle vous l'avez emprunté.  
Dans ce message, sera également incluse une fiche récapitulative des différents points contrôlés : un code couleur orange permettra de voir s'il y a pour les enregistrements futurs des points à surveiller / améliorer (voir exemple en pièce jointe). Si vous le désirez, je peux vous faire parvenir les fiches correspondant aux enregistrements récents que vous avez soumis à la BS.
- Que faire si le livre comporte des illustrations ?  
La question est de savoir s'il est nécessaire de décrire précisément l'illustration pour que le texte soit compréhensible.  
Par exemple, dans les biographies, il y a souvent un « cahier central » présentant un certain nombre de photos prises au cours de la vie du personnage. Dans ce cas on peut se contenter de donner des informations très succinctes, comme « Portrait de Baudelaire tenant un chat sur ses genoux », ou « Jules verne photographié au côté du Président de la République à l'exposition universelle de ... » : il n'est pas nécessaire de décrire de façon détaillée. On peut même estimer qu'on peut ne pas mentionner ces images si elles n'apportent rien. Par contre si on est dans un roman du type « Da Vinci Code », dans lequel on présente un message codé avec des symboles qui ne sont pas des lettres, et si la compréhension de l'intrigue dépend du déchiffrement du message, il faut se livrer à une description détaillée des images. Le cas extrême est la bande dessinée (certains DDV ont enregistré les albums de Tintin...), là il faut décrire chaque image de la planche !
- Une personne aurait souhaité un échange d'expérience sur les matériels d'enregistrement, cela n'a malheureusement pas été possible faute de temps. On peut préciser que la plupart des DDV utilisent des micros-casques. La marque Senheiser est recommandée par l'ADV, mais n'est pas obligatoire, il existe d'autres marques donnant des résultats satisfaisants. Le réglage de la position du micro est un point sur lequel beaucoup ont rencontré quelques soucis, il faut tester différentes positions par rapport à la bouche, et éventuellement utiliser une bonnette pour éviter le « choc des plosives », les lettres p,b.

Quel que soit le problème rencontré, il ne faut pas hésiter à en parler et demander conseil, lors des permanences du mercredi à la BS, ou par e-mail, téléphone ou rencontre directe.

Bon courage à toutes et tous !

J. C. Alléhaux